

Les Parcs naturels régionaux s'opposent à l'exploitation du gaz de schiste

Plusieurs Parcs naturels régionaux se trouvent actuellement confrontés à des autorisations d'exploration et de recherche de gaz de schiste sur leurs territoires.

Ces permis, qui ont été délivrés sans concertation préalable, soulèvent de nombreuses interrogations au sein des Parcs, et parmi les élus et acteurs concernés. Le travail de la mission sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, lancée le 4 février 2011 par le Ministère chargé du Développement Durable et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, renforcent les questions légitimes sur la délivrance de ces autorisations.

L'expérience nord-américaine sur l'exploitation d'hydrocarbures de roche-mère est particulièrement inquiétante en raison de l'injection dans les sols de produits chimiques, de sable et d'eau en grande quantité. Ces injections considérables polluent les nappes phréatiques et peuvent également avoir de lourds impacts paysagers.

L'absence de prise en compte par l'État de l'avis porté par les Parcs sur les risques environnementaux et sanitaires qu'entraîne l'exploitation des gaz de schistes va à l'encontre de leur mission de protection de l'environnement et entre en contradiction avec le rôle attribué aux collectivités territoriales dans le cadre de la loi portant engagement national pour l'environnement – dite Grenelle 2 – de réduire des consommations d'énergie, de développer les énergies renouvelables locales et de lutter contre le changement climatique.

Le réseau des Parcs marque sa ferme opposition aux démarches d'exploration gazière. En conséquence, la Fédération demande à l'État :

1/ L'interdiction de l'exploration et de l'exploitation d'hydrocarbures de roche-mère dans les Parcs naturels régionaux en raison des conséquences graves sur les sols, les ressources en eau et les paysages. Ces projets sont en contradiction avec les stratégies territoriales « climat » portées par les Parcs.

2/ L'annulation des autorisations délivrées sur les périmètres des Parcs.

3/ L'organisation d'un débat national sur l'avenir énergétique de notre société afin que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, et d'amélioration de l'efficacité énergétique soient encouragés, renforcés et promus.